

« Dieu, Dieu lui-même, le Seigneur, s'est mis entre mes mains pour que je Le possède et Le distribue ». Paul Claudel. Emmaüs.

Chers fidèles du diocèse, Chers amis,



+ Monseigneur Pascal Delannoy Archevêque de Strasbourg

Depuis le 21 avril, date de mon installation comme Archevêque de Strasbourg, j'ai la joie de découvrir notre diocèse, sa vitalité et son dynamisme.

Cette découverte je la poursuis actuellement par la visite pastorale des douze zones de notre diocèse. Grâce à vous, grâce aux prêtres et diacres, grâce aux religieux et religieuses, grâce aux consacrés, grâce aux coopérateurs et coopératrices en pastorale, notre Église diocésaine est bien vivante. Les nombreux catéchumènes qui se préparent au baptême sont l'un des signes, parmi tant d'autres, de cette belle vitalité.

Venant d'arriver je découvre également, dans un tout autre domaine, mais qui n'est pas étranger à la vitalité de notre Église, l'importance de la « Grande quête diocésaine ». Vous en connaissez, probablement mieux que moi, la nécessité et l'utilité. Elle permet de prendre en charge les séminaristes, de soutenir les vocations, les mouvements et associations de fidèles. Elle permet d'avoir les moyens d'annoncer l'Évangile et de nourrir la foi des fidèles en déployant des projets pastoraux diocésains comme l'actuelle année jubilaire!

Si nous bénéficions dans le cadre du Concordat du soutien de l'Etat, qui assure le traitement des prêtres et de certains laïcs en mission ecclésiale, les autres moyens pastoraux et charges de fonctionnement reposent entièrement sur votre participation à la grande quête diocésaine. Cette quête est notre principale ressource.

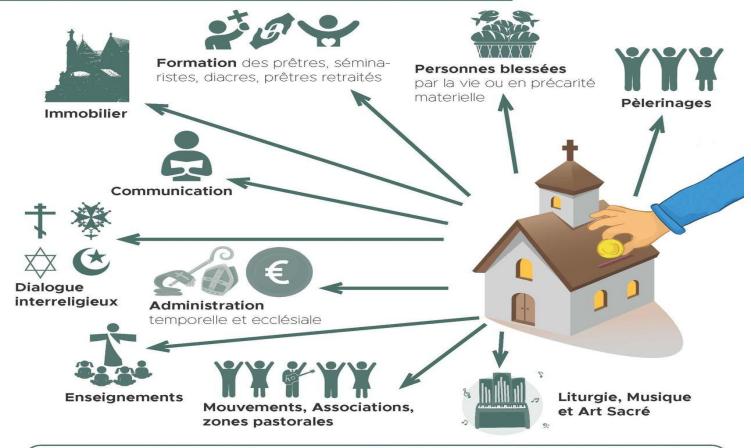
Il n'y a pas de petit don. Tout soutien est le bienvenu : un petit geste pour une grande mission. Connaissant votre attachement à notre Église diocésaine, je vous remercie par avance de votre don et vous assure de ma communion de prière pour vous et vos familles.

66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu, un reçu fiscal vous sera envoyé. Le bulletin sera à votre disposition dans nos églises.



Bulletin à renvoyer avec votre don à : Carmel centre de traitement 4a rue de la gare 67500 MARIENTHAL en chèque à l'ordre de : Mense Episcopale de l'Archevêché de Strasbourg en espèces (à déposer à l'Archevêché de Strasbourg, 16 rue Brulée ou à remettre dans une enveloppe avec vos cordonnées dans le panier de la quête) par prélèvement automatique (je fais une simple demande à : compta@archeveche-strasbourg.fr) par carte bancaire sur le site du diocèse par virement (je fais une simple demande à : compta@archeveche-strasbourg.fr) www.alsace.catholique.fr

À quoi servent vos dons ? 🥞



Comme chaque année depuis plus de dix ans, nous avons confié la gestion de la grande quête diocésaine aux Sœurs du Carmel de Marienthal. Les Sœurs assurent cette gestion avec beaucoup de professionnalisme et de sérieux contre rémunération par l'Archevêché.

« Les informations collectées par la mense épiscopale archevêché Strasbourg directement auprès de vous, dans le cadre de l'intérêt légitime du diocèse et du respect des obligations légales en matière comptable et fiscale font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalifé la gestion des dons. Ces informations sont à destination exclusive de l'archevêché et seront conservées pendan! 5 ans après la perception du don. Conformement aux Règlement (UCE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des fives uvaives ur vos données; d'orit d'accès, droit de rectification, d'orit à l'effacement (droit à l'objoosition, d'orit à la limitation du traitement et droit à la portabilité. Yous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre decès. Vous pouvez, suivante def. dioceses strasbourgéactecul. Frou par ILRA 8 ai 16 rue brulée, 67000, Strasbourg, En cas de doute sur votre identité, nous sommes susceptibles de demander une copie d'interpitée d'identité (cette pièce sera détruite dès vérification de votre identité dans nos fichiers). Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) »